PUBLICATION APPROBATION: 20/12/82 MODIFICATION 1: 28/06/88 MODIFICATION 2: 25/11/96 **REVISION 1** 27/03/03 MODIFICATION 3: 18/11/08 REVISION Simp.1: 29/04/11 MODIFICATION 4: 29/04/11

PLAN LOCAL **D'URBANISME**

OURANTON

Annexes Sanitaires

Rochite Divergente the Develope present it is an interest to the control of the c

SOMMAIRE

- A RESEAU D'ASSAINISSEMENT
- **B-RESEAU D'EAU POTABLE**
- **C COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

A -- RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'article 35 de la loi du 3 janvier 1992 et son décret d'application 94-469 du 3 juin 1994 imposent aux communes la réalisation d'un zonage de leur territoire délimitant notamment les secteurs relevant de l'assainissement collectif et ceux relevant de l'assainissement non collectif (individuel ou semi-groupé) en fonction des résultats d'études pédologiques.

L'article 38 de cette même loi a complété l'article L 123-1 du Code de l'urbanisme par un 12° précisant que cette délimitation peut être faite dans le cadre du P.O.S/P.L.U

La commune a donc décidé dans le cadre de la révision n° 1 du P.O.S./ P.L.U réaliser les études nécessaires à la définition du zonage d'assainissement. Celles-ci ont été menées en 2001 et 2002.

Suite à l'enquête publique, la commune a décidé de prescrire sur la totalité de son territoire un zonage d'assainissement non collectif.

B - RESEAU D'EAU POTABLE

La commune dispose d'un réseau de distribution d'eau potable alimenté dans le cadre du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de MOGNE/SEINE/BARSE. Il regroupe 37 communes situées à l'amont de TROYES dans la vallée principale de la Seine et les vallées secondaires de la Mogne et de la Barse.

Constitué depuis 1957, ce syndicat s'étend sur une distance de 30 kms d'Est en Ouest et 25 kms du Nord au Sud.

En raison du relief et de la disposition des puits, l'ensemble du réseau est divisé en quatre secteurs.

La commune de BOURANTON appartient au secteur Nord qui regroupe 11 communes : VERRIERES, MONTAULIN, RUVIGNY, THENNELIERES, LAUBRESSEL, BOURANTON, COURTERANGES, LUSIGNY-SUR-BARSE, MESNIL-SAINT-PERE, MONTREUIL-SUR-BARSE et MONTIERAMEY.

L'approvisionnement en eau pour ce secteur est assuré par :

- Un puits de 3 m de diamètre et de 7 m de profondeur situé sur la commune de VERRIERES au Hameau de Saint-Aventin au lieudit « Les Pâtures de Saint-Aventin » sur la parcelle cadastrée section AD n°86.

Par arrêté n°88.644 A du 29 février 1988, Monsieur le Préfet de l'Aube a établi autour du captage les périmètres de protection, immédiat, rapproché et éloigné. Ces périmètres figurent en temps que servitude d'utilité publique AS1.

- Une station de pompage est située à côté du puits sur la même parcelle que celui-ci, équipée de 4 pompes immergées (2 x 80 m³/h, 2 x 40 m³/h). La station est également équipée d'une chloration.
- Une conduite de refoulement en fonte DN 350 sur une longueur de 1300 m environ. L'eau pompée est refoulée vers le réservoir sur tour de 1000 m³ situé sur la commune de VERRIERES.
- L'alimentation des 11 communes se fait par l'intermédiaire du réservoir principal de VERRIERES. Des réservoirs d'équilibre se situent sur les communes de LUSIGNY (réservoir sur tour de 500 m³), MESNIL-SAINT-PERE (réservoir sur tour de 200 m³).
- L'ensemble du réseau n°5 est constitué de canalisations en fonte et amiante ciment de diamètre 60 à 350 mm. Les tronçons les plus récents consécutifs à des renforcements ou à des extensions sont en PVC.

Le réseau d'alimentation de la commune de BOURANTON est en fibre-ciment DN 200 et les conduites de distribution en fonte et PVC du DN 125 au DN 60.

La commune de BOURANTON est dotée de 11 poteaux d'incendie répartis dans le village.

Seule une habitation n'est pas desservie par le réseau d'eau potable mais par un puits.

C - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La commune adhère au syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers sur le territoire d'Orient, qui regroupe plus de soixante communes. Ce syndicat exerce les compétences relatives à la collecte des ordures ménagères, au tri des déchets et à leur traitement, au recyclage et à la valorisation des déchets triés. Le ramassage est effectué une fois par semaine. Les déchets sont emmenés au Centre d'Enfouissement technique de Montreuil-sur-Barse.

En 2000, quatre déchetteries ont été mises en service sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient ; la plus proche de Bouranton étant celle de Lusigny-sur-Barse.

La commune dispose d'une benne à verre et d'une benne à papier-carton, en apport volontaire, situées sur le parking de la salle des fêtes.